

CONDITIONS DE L'AURE

CE JOURNAL se publie trois fois par semaine les MARDI, JEUDI et SAMEDI matin. Le prix de la souscription est de QUATRE PIASTRES par année payables par semestre et d'avance pour la ville et deux fois par semaine pour la campagne, les MARDI et VENDREDI midi. La souscription est de quatre piastres par année et comprise le port, si on paie au commencement du trimestre et cinq-piastres si on ne paie qu'à l'échéance. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de L'AURE est établi rue St. Amable, près le Marché Neuf. Les Correspondances doivent être adressées et toutes réclamations faites France de Port à F. Cinq-Mars propriétaire.



JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

JEUDI, 24 NOV. 1842.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, le insertion, 2s. 6d.
Cheque insertion subséquente, 7.
Dix lignes et au-dessous, le insertion, 3s. 4d.
Cheque insertion subséquente, 10d.
Aussus de dix lignes: le insertion par ligne, 4d
Cheque insertion subséquente, par ligne, 1d.
Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Imprimé et publié par F. CINQ MARS, Rue St. Amable demeurant rue Capitale, près le vieux Marché.



LE SPLEEN:

C'est moi, — moi qui, du fond des siècles et des âges,
Vis blanchir le sourcil et la barbe des sages;
La terre à peine ouverte au soleil souriant,
C'est moi qui, sous le froc des vieux rois d'Orléans,
Avec la tête basse et la face pensive,
Du haut de la terrasse et de la tour maïvise:
Jetai cette clameur au monde épouvanté:
Vanité, vanité, tout n'est que vanité!
C'est moi qui mis l'Asie aux serres d'Alexandre,
Qui plus tard changeai Rome en un grand tas de cendre,
Et qui, menant son peuple éventrer les lions,
Sur la pourpre latine enfantai les Nérons:
Partout j'ai fait tomber bien des dieux en poussière,
J'en ai fait arriver d'autres à la lumière,
Et sitôt qu'ils ont vu dominer leurs autels,
A leur tour j'ai brisé ces nouveaux immortels.
Ici-bas rien ne peut m'arracher la victoire,
Je suis la fin de tout, le terme à toute gloire,
Le vautour déchirant le cœur des nations,
La main qui fait jouer les révolutions;
J-change constamment les besoins de la foule,
Et partant le grand lit où le fleuve humain coule:
Ah! nous te connaissons, ce n'est pas d'aujourd'hui
Que tu passés chez nous, et qu'on te nomme ennemi!
Prince des scorpions! Né de l'Angleterre!
Au sein de nos chères fantômes solitaires,
Jour et nuit l'on te voit, maigre et décoloré,
Courir on ne sait où comme un chien égaré.
Que de fois, fatigué de mâcher du gingembre,
Dans ton mois le plus cher, dans ton mois de novembre,
A d'horribles cordons tu suspendis nos enfans,
On leur vint de la crosse avec des plombs brûlans!
Arrière les couteaux et la poudre maudite,
Avec les instrumens va-t-en rendre visite
Aux malheureux chargés de travaux continus!
O sanglant médecin! va voir les gueux tout nus
Qu'à la vie embarrassés, et qui, sur chaque voie;
Présentent à la mort une facile proie,
Les mille souffreteux qui, sur leurs noirs grabats,
Se plaignent d'être mal, et de n'en finir pas;
Prends le monstre, et d'un coup termine leurs misères;
Mais ne l'avance pas sur nos parcs et nos terres,
Respecte les richards, et ne traîne jamais
de docteur maigre et jaunie autour de nos palais.
Eh! que me font à moi tes soucis et tes plaintes,
Et les gémissemens de vos racecôtes!
Il faut bien que, jouant mon rôle de bourgeois,
Je remette partout les hommes de niveau.
O corrompus! ô vous que mon haleine enivre,
Et qui ne savez plus comment faire pour vivre;
Qui sans cesse flottant, voguant de mers en mers,
Sur vos planches de bois arpentez l'univers;
Cherchez au loin le vin et le libertinage,
Et, passant par la France, allez voir à l'ouvrage
Sur son rouge établi le sombre menuisier,
Travaillant un coupable et le rognant d'un pied;
Semez l'or et l'argent comme de la poussière;
Pour vos ventres blasés fouillez l'onde et la terre;
Inventez des plaisirs de toutes les façons,
Que l'homme et l'animal soient les sanglans jectons,
Et les dops palpitrans des jeux épouvantables
Où viendront s'étourdir vos âmes lamentables;
Qu'à vos ardents regards, sous des paings vigoureux,
Les hommes assommés tombent comme des bœufs,
Et que, sur le gazon des vallons et des plaines,
Chevaux et cavaliers expirent sans haléines;
Malgré vos durs boxeurs, vos courses, vos r'nards,
Sous le ciel bleu d'Espagne ou sous les gris bruyllards,
Et le jour et la nuit, sur l'onde, sur la terre,
Ne planerai sur vous, et vous n'aurez beau faire,
Nouer de longs détours, revenir sur vos pas,
Demeurer, vous enfiur: vous n'échapperez pas.
J'épuiserai vos nerfs à cette rude course,
Et nous irons ensemble, en dernière ressource,
Huer, tout haletans, le seuil ensanglanté
D'un temple de bronze, ô froide cruauté!

Ennuï! fatal ennui! monstre au pâle visage,
A la taille voûtée et courbée avant l'âge;
Mais aussi fort pourtant qu'un empereur romain,
Comment se débrot à la puissante main!
Nos envahissemens sur le temps et l'espace
Ne servent qu'à le faire une plus large place,
Nos vaisseaux à vapeur et nos chemins de fer
A l'amener vers nous plus vite de l'enfer.
Lutté est désormais chose inutile et vaine,
Sur l'univers entier la victoire est certaine;
Et nous nous inclinons sous ton vent destructeur,
Comme un agneau muet sous la main du tondeur.
Verse, verse à ton gré tes vapeurs homicides,
Fais de la terre un champ de bruyères arides,
De la voûte céleste un pays sans beauté,
Et du soleil lui-même un orbis sans clarté;
Hébéte tous nos sens, et ferme leurs cinq portes
Aux désirs les plus vifs, aux ardeurs les plus fortes;
Dans l'arbre des amours jette un ver maléfisant,
Et sur la vigne en fleurs un rayon défilant;
Mieux que le vil poison, que l'opium en poudre,
Que l'acide qui tue aussi prompt que la foudre,
Que le blanc arsénic et tous les minéraux,
Ouvrages ténébreux des esprits infernaux,
Fais circuler le mal sur le globe: où nous sommes;
Ju qu'au dernier tissu rouge le cœur des hommes;

HISTOIRE NATURELLE.
LES PAGURES.

« Lorsque le démon de la propriété descend chez les hommes la misère, et le crime s'élève avec lui sur la terre, » dit Barnave. Cet axiome peut s'étendre plus loin qu'à l'homme, comme je vais en donner la preuve.
« Un jour, m'écrivait l'ami que j'ai en Amérique, je ne pus chasser de mon esprit les idées sombres qui s'en étaient emparés: je venais de voir deux matelots se massacrer mutuellement à coups de couteau, pour se disputer une misérable paistre qui avait trouvé sur le sable; et à laquelle chacun d'eux soutenait avoir seul des droits comme l'ayant aperçue le premier. Cette férocité jointe à une si pitoyable avidité, me fit faire les plus tristes réflexions sur les vices de la nature humaine, et dans ma misanthropie, pour fuir les hommes, jusqu'à l'heure du dîner, s'entend, je sortis de la ville et fus me promener sur les bords de la mer: une brise délicate rasait l'Océan de son aile humide et venait caresser la verdure du rivage: le ciel était pur et la marée basse. Pour me plonger plus à mon aise dans mes misanthropiques méditations, pour dissertar à part moi sur les vices du cœur humain, sur l'avarice, sur la passion effrénée de la propriété, je m'assis sur un rocher solitaire, et déjà je faisais à ma fantaisie un gouvernement Saint-Simonien, ou approchant, lorsque moi attention fut détournée.
Sur le sable, tout près de moi, était une belle coquille nacrée, polie, brillante et vide. D'une flaque d'eau que la mer avait laissée, je vis sortir deux petits animaux, appartenant à la classe des crustacés ou animaux analogues aux écrevisses; mais de deux genres différens; l'un était le pagure chilien, (*pagures chilensis Latr.*) voisin de l'espèce connue sur nos côtes sous le nom de Bernard l'hermite; l'autre le cénobite Diogène [*cenobita diogènes Latr.*] Tous deux avaient la partie antérieure du corps à peu près semblable à celui d'une écrevisse, mais leurs pinces étaient plus grosses, plus robustes, plus courtes et d'inégale grosseur; leur carapace était divisée en plusieurs portions par des lignes plus ou moins membraneuses; les pattes de la seconde et de la troisième paires étaient fort grandes; mais celles de la quatrième et cinquième étaient courtes et comme avortées; toute la partie inférieure du corps, représentée par la queue dans l'écrevisse, était molle, sans aucune pièce crustacée pour la garantir du choc des corps extérieurs contournée et sans symétrie dans ses parties. L'un, le pagure, avait les antennes internes fort courtes; l'autre, le cénobite, les avait fort longues, et c'est la différence la plus essentielle que je remarquai entre eux.

Comme ils étaient sortis de la flaque, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, ils ne se virent pas d'abord et se mirent à fureter sur le sable et à chercher chacun une maison neuve pour se loger. Une maison, dites-vous? Oui, une maison, ou plutôt un palais de marbre blanc comme de l'albâtre, incrusté de nacre de perle; peint des couleurs irisées les plus éclatantes, jaune, rouge, rose, orange, vert, bleu de ciel, et de mille autres nuances changeant à vue selon qu'elles son dans l'ombre ou frappées par les rayons du soleil. Cette maison n'est pas massive comme le château des Tuilleries, mais d'une architecture élégante et légère, si légère même, que le propriétaire l'emporta avec lui toutes les fois qu'il lui plaisait d'aller se promener ou vaquer à ses petites affaires; il est vrai qu'elle lui est un peu étroite, car elle est collée sur ses membres comme le pantalon d'un fashionable; mais aussi il a l'avantage, quand il grossit et qu'elle devient trop petite, de la laisser là pour en prendre une plus grande: c'est ainsi que nos financiers ont quitté leur mansarde pour un palais, mais je ne sais si, avant de s'en emparer, ils ont mangé le premier propriétaire, comme font très souvent les pagures; vous qui êtes à Paris, vous devriez vous informer de ça.
Tous deux essayèrent d'entrer dans plusieurs maisons qu'ils trouvaient vacantes sur le sable, mais l'une était trop grande, l'autre trop petite, et enfin aucune ne leur convenait, lorsqu'ils aperçurent en même temps la belle coquille nacrée et en spirale qui gisait à mes pieds; aussitôt chacun de courir pour s'en emparer, trottant de côté à la manière des crabes. Ils allaient atteindre le but lorsqu'ils se rencontrèrent, se virent et s'arrêtèrent tout court saisis d'étonnement. Tous deux hésitaient dans ce qu'ils devaient faire; d'un air tour à fait martial, ils se toisaient fièrement des pattes à la tête, comme les héros d'Homère sur le champ de bataille, et jetaient de temps à autre un regard furtif sur l'objet de leur convoitise commune. Bernard était un peu plus petit que Diogène, mais plein de courage; Diogène était plus lourd, moins agile, mais plein de finesse et de ruse; c'était comme Ajax et Ulysse; je vis parfaitement aux mouvemens accélérés de leurs antennes qu'ils se parlaient avec amertume, peut-être même avec grossièreté, comme les guerriers Grecs et Troyens quand ils tâchaient de se mettre en colère pour exciter leur courage; mais ne comprenant que fort peu le langage des écrevisses et n'étant que méd-ocre historien, je ne vous donnerais pas l'échantillon de leur éloquence.
Tout à-coup le rusé Diogène fit un mouvement oblique, se mit à galoper au plus vite, et fut prêt d'atteindre la coquille; mais Bernard, qui devina l'intention perfide de son ennemi, s'élança comme l'éclair, l'atteignit et d'un choc terrible le fit rouler sur le sable; s'il eût su profiter de ce premier avantage en se logant de suite dans la citadelle, la victoire était à lui; mais, hélas! quel est le grand capitaine, sans en excepter Napoléon, qui n'ait fait quelquefois des fautes? Diogène, au contraire, en habile tacticien, sut mettre à profit la position que le hardi lui avait fait prendre entre la coquille et son adversaire, il s'y crampe dans la ferme résolution de la conserver; car, à supposer que l'ennemi le forçât à battre en retraite, il pouvait se jeter dans la place sans que l'autre eût de grands moyens pour s'y opposer.
Bernard comprit la force de cette position, et par des marches et des contremarches savantes, il essaya de l'en débarrasser; mais toute sa tactique échoua devant la ferme résolution de Diogène. Vainement il tournait et retournait autour de la place, vainement il cherchait à attirer son adversaire hors de sa ligne de circonvallation, ses fausses attaques et ses feintes retraites n'aboutirent à rien; toujours se trouvaient entre la coquille et lui les pinces formidables de l'ennemi.
Après avoir prolongé la campagne et épuisé inutilement toute sa science stratégique, il fallut bien, pour ne pas faire une honteuse retraite, livrer une bataille décisive; et il s'y détermina. Le premier choc fut terrible, mais non pas décisif; j'admire surtout comme chacun gardait ses derrières et savait avec adresse soustraire sa queue molle et charnue à la pince de son antagoniste: tantôt ils s'attaquaient corps à corps et s'élevaient sur leurs quatre pattes, fesaient le gros dos comme des chats, ils se frappaient à coups redoublés sur la tête; tantôt se glissant comme des serpents, par mille feintes, ils

essayaient de se surprendre et de se pincer à la gorge, d'autres fois; s'abandonnant à toute leur fureur, ils se heurtaient par le côté et j'entendais retentir le choc de leurs cuirasses.
Pendant la chaleur de l'action, tous deux, tantôt roulant sur le sable, tantôt se poussant ou se tirant, étaient arrivés près de la coquille: mais ils paraissaient à peine s'en apercevoir, et le combat durait depuis trois minutes; déjà tous deux étaient fatigués et paraissaient convenir d'une suspension d'armes; lorsque Diogène, par une ruse digne du plus célèbre chef de partisans, leva sa queue à la manière d'un scorpion, et la balança d'un air menaçant sur la tête de l'ennemi qui resta saisi de cette nouvelle manœuvre; cette queue, après s'être agitée deux ou trois fois dans les airs, tomba comme l'éclair, non sur le dos de Bertrand qui déjà s'abaissait pour en affaiblir l'atteinte, mais dans l'intérieur de la coquille où elle s'enfonça et disparut subitement. Diogène était vainqueur, car il venait ainsi de s'emparer de la place, alors, ne craignant plus rien pour ses parties faibles, de son fort recommença l'attaque avec une nouvelle fureur, saisit son adversaire par une de ses pinces et le retint prisonnier.
Le combat était fini, et Bertrand restait pris sans opposer la moindre résistance; je pensais que Diogène a lait tout simplement en faire un bon repas pour se remettre des fatigues de la guerre, quand la scène changea. Bertrand, jusque là immobile, se mit à trembler dans toutes les parties de son corps par un mouvement convulsif dont la rapidité augmentait progressivement, puis tout-à-coup la pince par laquelle il était pris se détacha de son corps avec une petite secousse, et, libre, se laissant à son ennemi qui son membre amputé, il battit tristement en retraite et fut se cacher dans un trou de rocher, sous une pierre submergée par la mer où il est resté, probablement, jusqu'à ce qu'il lui ait poussé une autre patte. Presque tous les crustacés, et particulièrement les crabes, n'ont pas d'autre moyen que ce tremoussement, pour s'amputer un membre, lorsqu'il est blessé ou pris dans des racines d'où ils ne peuvent le retirer. Ce membre repoussé comme la branche d'un arbre et en quelques jours; mais s'il lui faut très longtemps pour atteindre la même grosseur que le membre correspondant, et c'est pour cela qu'on trouve à beaucoup d'écrevisses, de homards, de crabes; et à tous les autres leurs pagures, une pince plus grosse que l'autre. Tandisque Diogène, fier de sa victoire, regagnait la mer en emportant triomphalement sa maison, moi revu de ma misanthropie et du Saint-Simonisme, je me dirigeai du côté de ma table d'hôte, et je me dis tout en marchant: Je que le goût de la propriété pourrait bien être un instinct de la nature et non un démon, et que, dans ce cas, Barnave aurait dit une sottise: 2em que les partisans de la fantastique loi agraire pourraient bien être à la fois, envieux, dupes de leur propre cœur et un peu niais.

PETITE CHRONIQUE.

LA MORT D'UNE JEUNE FILLE.—Les journaux anglais rapportent un phénomène des plus extraordinaires, observé sur une jeune dame malade dans les derniers jours de sa vie, par le célèbre médecin sir Henri Marsch.
Dix jours avant la mort de la dame Louise A. atteinte de phthisie pulmonaire, je remarquai, en m'approchant d'elle, une lueur très visible sur sa figure, se répandant autour de sa tête et dardant des rayons comme une aurore boréale. Ses forces avaient beaucoup diminué, et elle souffrait de spasmes et d'attaques de nerfs. Dans la nuit que je passai près elle, cette lueur devint encore plus forte, et pour m'assurer que mes yeux ne me trompaient pas dans l'observation que j'avais faite, j'ordonnai à la servante qui veillait également près de la malade de couvrir la chandelle, dont l'éclat pourrait éveiller sa maîtresse. Elle me répondit que la chandelle était entièrement couverte. Mais, lui dis-je, d'où vient donc cette lueur qui tombe sur la figure de la malade? Monsieur, me répondit-elle d'un air mystérieux, je l'ai aussi remarquée, mais elle ne provient pas de la veilleuse.
Là dessus je m'informai depuis quand elle avait remarqué cette lueur. Depuis ce matin, fut sa réponse, et elle m'a même éblouie, mais je n'en ai rien dit, parce que d'ordinaire on reproche aux servantes d'être superstitieuses.

Cette lueur d'ailleurs ne ressemblait aucunement à l'éclat d'une lumière ordinaire; elle était beaucoup plus pâle, et ressemblait assez à celle que répand la lune quand elle se reflète dans une eau dormante. L'effet qu'elle produisit sur les traits de la malade était des plus singuliers, et difficile à décrire, surtout lorsqu'elle vacillait comme une vapeur blanchâtre. Les trois nuits suivantes, dont je passai également une partie auprès de son lit, le même phénomène se répéta, bien qu'il n'y eût ni veilleuse dans la chambre, ni clair de lune dehors pour le reproduire. La sœur de la malade le vit également.
La nuit avant son décès, cette lueur devint plus faible et ne se montra que durant une vingtaine de minutes. Sous plusieurs rapports, les symptômes de cette maladie différaient assez de ceux qu'on observe d'ordinaire chez les personnes atteintes de pulmonie. Son haleine exhala une odeur toute particulière, circonstance qui me porta à croire qu'il s'opérait en elle une décomposition constante des parties intérieures. Depuis long temps déjà j'avais soigné la malade, mais sans l'espoir de la sauver du terrible mal qui la consumait.
UN ACTE DE PROBITÉ.—Une dame âgée et vivant seule est morte il y a quelque temps à St. Quentin, en dehors de toutes relations de parenté. Le lendemain du décès, un de ses voisins, qui seul avait sa confiance, le sieur Entree, dit la Rose, marchand épicer, fit convoquer les héritiers, et, en présence du juge de paix, leur indiqua une cachette où la défunte avait enfoui 7,000 fr. qu'il aurait pu s'approprier d'autant plus facilement qu'il était sur le point de se rendre acquéreur d'une maison mortuaire. Cet honorable citoyen voulut se dérober aux éloges, et c'est malgré lui que son nom a été livré à la publicité.—Le Commerce.
FAUTE DE S'ENTENDRE.—Le 2 du mois dernier, à six heures du soir, M. Fressart entra pour dîner chez un restaurateur, boulevard du Temple. Toutes les tables étaient occupées; une seule près d'une fenêtre, donnant sur le boulevard, était tenue par une seule personne, quoique cette table fût pour quatre. M. Fressart s'approcha fort poliment du consommateur, et lui demanda la permission de se placer à sa table.—Je voulais bien, très volontiers, répond le dîneur, qui n'était autre que sir Plakett, gentleman anglais. M. Fressart s'assied et dîne fort tranquillement en face de l'Anglais, qui en fait autant, sans qu'un seul mot soit échangé entre ces messieurs.
Sir Plakett ayant fini le premier, se lève et se dirige vers le comptoir pour y faire faire sa carte. Un instant après un garçon arrive auprès de M. Fressart, lui demande le détail des plats qu'on lui a servis, et s'informe s'il veut autre chose.—Mais, répond M. Fressart, je ne vous ai pas appelé; quand j'aurai fini, je vous demanderai ma carte.—C'est que, reprend le garçon, ce mylord qui a dîné près de vous est pressé de s'en aller.—Parbleu! qu'il s'en aille! Qu'a de commun votre mylord avec mon dîner?—C'est qu'il veut payer votre dîner.—Payer mon dîner! est-ce qu'il est fou, ce monsieur?
M. Fressart se lève de table, et se dirige vers le comptoir, où l'Anglais attendait tranquillement les renseignements du garçon, qui cure-dent à la bouche. Mylord, lui dit-il, je vous remercie mille fois de l'obligeante hospitalité que vous m'avez accordée à votre table; mais c'en est assez, et je vous prie de me laisser payer mon dîner.—Monsieur, répond sir Plakett, je ne le souffrirai pas. Je connais les lois de l'hospitalité, et je veux vous prouver qu'on les pratique mieux en Angleterre qu'en France. Vous avez dîné à ma table, je veux payer votre carte, et je la paierai aussi vrai que je m'appelle sir Plakett.
Une discussion très vive s'engage alors entre ces deux messieurs. L'Anglais se fâche, le Français rit, mais tient bon. Bref, exaspéré du refus et des plaisanteries de son adversaire, sir Plakett se pose en boxeur, et lance M. Fressart un solide coup de poing dans l'estomac. Furieux de cette attaque et perdant tout sang-froid, M. Fressart saisit une bouteille qui se trouvait à portée, et en assène un coup sur la tête de sir Plakett. Le sang jaillit, le maître de la maison intervient, sépare les combattans, et tout se calme.
Mais sir Plakett avait été grièvement blessé.

et, et il déposa une plainte, qui amena M. Fressart devant le tribunal. Sir Plakett se présente la tête enveloppée de bandages.

M. le président.—C'est vous qui avez provoqué M. Fressart en lui donnant un coup de poing sans aucun motif.

Sir Plakett.—Pourquoi qu'il refusait de laisser moi payer le diner à lui, et qu'il riait à mon visage.

M. le président.—Il ne voulait pas que vous payassiez sa carte, et il avait raison... C'est une susceptibilité qui se comprend.

Sir Plakett.—En Angleterre, on est hospitalier. A Londres, j'aurais bien voulu qu'il paie le diner à moi.

M. le président, au prévenu.—Vous avez eu le plus grand tort de vous laisser emporter par la colère... Vous avez failli tuer le plaignant.

M. Fressart.—Quand je me suis senti frappé, je n'ai plus été maître de moi.

M. le président.—L'entêtement de sir Plakett aurait dû vous faire rire et voilà tout.

M. Fressart.—Aussi en ai-je ri, et de tout mon cœur, jusqu'au moment où il m'a porté un de ces coups de poing dont on n'a le secret qu'en Angleterre.

M. le président.—Toujours est-il que votre vivacité est des plus coupables. Que's regrets n'auriez-vous pas eus si vous aviez tué cet homme!

M. Fressart.—Je n'ai mis aucun calcul dans mon action; j'étais hors d'état de réfléchir.

Le tribunal, admettant la provocation comme circonstance atténuante, re condamne M. Fressart qu'à 150 fr. d'amende et aux dépens.

LES ALIENES TRAVAILLEURS.—On écrit de Montagne (Orne) à l'Union Catholique... L'ho'spice des aliénés d'Alençon, pour la construction duquel le conseil a voté précédemment une somme considérable, offre les résultats les plus inattendus. Nulle part, peut-être, on n'est mieux parvenu à adoucir et presque à rendre agréable aux malheureux aliénés leur séquestration du reste des hommes; le savant docteur qui dirige l'établissement est parvenu à employer, soit à la culture de la terre, soit à des travaux industriels, toute la population de l'ho'spice des fous, autrefois furieux, travaillant aux champs et au jardin avec leurs compagnons d'infortune; tous sont armés des instruments nécessaires à ces rudes travaux, et il n'est pas d'exemple qu'aucun s'en soit encore servi, soit contre les surveillans, soit contre les aliénés. Les jardins potagers sont couverts de fruits et de légumes. Les parterres sont garnis de fleurs; jamais un fruit n'a disparu, jamais une fleur n'a été enlevée. Les femmes, sous la surveillance des respectables cœurs de l'ordre de Saint-Joseph, sont appliquées à des travaux de leur sexe.

Néanmoins, on emploie aussi les femmes à la culture de la terre, autant que leurs forces le leur permettent, car ce genre de travail est le plus puissant, et l'on pourrait presque dire le seul dont on se sert à l'ho'spice d'Alençon pour calmer l'agitation chez les aliénés et même les accès de fureur. Les cabanons sont vides; les seules coercitions employées sont la camisole et la douche. Enfin, chose presque incroyable, les aliénés sont conduits à la promenade avec un seul gardien pour les hommes, avec une pauvre religieuse pour les femmes; et ils traversent ainsi les rues de la ville en pleine liberté et pas un ne cherche à s'échapper.

AFFAIRE J. COLT.—MARIAGE.—SUICIDE.—INCENDIE.

Avant-hier matin, à l'arrivée du courrier d'Albany, le bruit s'était répandu que le gouverneur, ébriqué par l'intervention de certains avocats de New-York, avait accordé à Colt un sursis d'exécution jusqu'au 7 janvier. Mais c'était là une fausse rumeur; M. Seward persistait dans son refus de s'interposer entre le criminel et la justice. Colt, en voyant s'évanouir cette dernière espérance, a versé des larmes amères. Pour ne plus l'exposer à une pareille épreuve, on ne lui a rien dit d'une nouvelle démarche faite auprès du chancelier, à Albany; démarche, d'ailleurs, qui n'a eu aucun succès. Lorsque a été calmée la vive émotion causée dans son âme par la seconde réponse du gouverneur, Colt a paru reprendre peu à peu de la résignation. Il a eu de fréquentes entrevues avec le révérend M. Anthon, avec son frère, avec quelques-uns de ses amis. Dans la soirée, il a demandé à voir Caroline Henshaw, sa maîtresse, dont on se rappelle sans doute le rôle dramatique dans cet horrible procès. Les deux amans ne s'étaient pas vus depuis le jugement; leur entrevue a été, dit-on, fort attendrissante. Un enfant est né de cette union, peu de temps après le meurtre d'Adams. Colt a voulu, avant de mourir, légitimer sa naissance par un mariage, et Caroline Henshaw s'est prêtée avec une étrange complaisance à ce triste caprice qui devait avoir pour résultat de la stérifier, elle et son enfant, d'un nom à jamais infame. Mais il ne s'est trouvé personne qui voulut sanctionner une alliance qui aurait été nulle devant la loi, puisque le mariage était déjà mort civilement.

Colt a passé toute la nuit à écrire: au nombre des lettres par lui laissées, s'en trouve, dit-on, une adressée au gouverneur, dans laquelle il réfute les argumens déve-

loppés par M. Seward dans ses deux messages, et une autre adressée à son enfant, et dont le cachet ne devra être rompu par celui-ci que lorsqu'il aura atteint un certain âge. Vers minuit, le shériff, qui est à la fois l'un des plus hauts magistrats et l'exécuteur des hautes œuvres de la justice américaine, est allé voir le condamné, pour lui demander s'il avait quelque recommandation à lui faire relativement à la fatale cérémonie. Invoquant la latitude laissée par la sentence de mort, qui ne fixe pas, comme d'ordinaire, un délai de deux heures pour l'exécution, et se borne à désigner la journée du 18 novembre, c'est-à-dire entre le lever et le coucher du soleil. Colt a demandé au shériff que l'heure du supplice fut retardée jusqu'à 4 heures du soir. Il a été fait droit à cette requête. Colt a témoigné ensuite le désir de voir tous les employés de la prison pour leur faire ses adieux, et le shériff lui a promis de les faire aller tous à son cachot de midi à une heure. Pressé de prendre de la nourriture et du repos, il a accepté du café, mais a refusé de se coucher. Tout le monde s'est retiré alors, le laissant avec deux gardiens qui ne devaient pas le perdre de vue.

Hier matin, au point du jour, l'échafaud a été dressé dans la cour qui forme une espèce de large couloir tout autour de la prison, entre les bâtimens et la muraille extérieure. La potence était placée au-dessous de la lucarne qui éclairait le cachot du condamné, et celui-ci a pu entendre chacun des coups de marteau qui ont retenti sur l'instrument de mort. Lorsque la porte de la prison a été ouverte, son frère est venu le voir et est resté un quart d'heure à peine; puis est entré un barbier qui lui a fait sa dernière toilette. Des matin, toutes les rues qui avoisinent les Tombes Egyptiennes étaient encombrées de curieux; un grand nombre d'officiers de police étaient de planton à toutes les portes pour empêcher qu'elles fussent enfoncées. Mais c'était surtout au sein de la prison, parmi les compagnons de captivité de Colt, que l'agitation était vive, la curiosité anxieuse. Chacun de ces misérables, renfermé dans son cachot à travers la lucarne duquel on ne peut qu'entrevoir à peine le ciel, s'était muni d'un fragment de miroir et l'avait placé à l'orifice de cette lucarne, de manière à ce qu'il reflétât tout ce qui se passait sur l'échafaud.

A 11 heures du matin, le révérend M. Anthon est venu prendre sa place auprès du condamné. Les avocats, qui avaient été chargés de sa défense, sont entrés à 11 heures et demie. A midi, Caroline Henshaw est arrivée, accompagnée du frère de Colt et d'un ami, Howard Payne. Les deux amans ont été laissés seuls, et après une courte entrevue ils ont adressé à M. Anthon de si vives sollicitations, que ce digne ministre a consenti à légitimer leur union si non devant la loi, au moins devant Dieu. La cérémonie nuptiale s'est faite dans le cachot, en présence de Samuel Colt, de Payne, du Shériff, du juge Merrit et des deux avocats. Après le mariage, M. Anthon est demeuré quelques minutes avec les deux époux et les a ensuite laissés seuls. Cet étrange tête-à-tête a duré de midi et demie à 1 heure. Colt alors a demandé du café qu'il a partagé avec Caroline Henshaw. Celle-ci, qui n'avait pas pu trouver de larmes pour soulager la cruelle sensation que lui faisaient éprouver ces noces funéraires, était assise aux pieds du lit de Colt. Lorsqu'enfin son beau frère, Samuel Colt, est venu arracher la malheureuse à cette horrible scène, elle s'est jetée dans les bras de son époux, étouffée par les sanglots, noyée de larmes. Colt a paru vivement impressionné par cette séparation, et pendant que l'on emportait celle à laquelle il a la cruauté de laisser l'héritage d'un pareil souvenir, d'un pareil nom, ses gardiens ont eu de la peine à l'empêcher de s'élançer hors de son cachot.

Il était alors environ 1 heure 1-2. Colt a fait demander le shériff, s'est entretenu avec lui, a protesté de son innocence, et témoigné encore l'espoir d'une commutation. Le shériff l'a engagé à rejeter de pareilles pensées qui l'empêchaient de se préparer à la mort; et il lui a déclaré que rien ne pouvait l'empêcher de monter à 4 heures sur l'échafaud. Colt alors a réglé sa montre sur celle du shériff. Celui-ci s'étant retiré, M. Anthon est entré dans le cachot et y est resté dix minutes. Le shériff a été ensuite rappelé, et le condamné lui a dit qu'il était prêt à faire ses adieux à toutes les personnes qui devraient le voir. Tous les employés de la prison et presque tous les curieux privilégiés qui, au nombre de cent environ, avaient été admis à ce spectacle, ont processionnellement passé devant Colt et lui ont serré la main. A un membre de la presse qui se trouvait là, il a dit: 'J'ai parlé très durement de quelques individus de la presse; mais je ne vous blâme nullement; tout a eu lieu par ma faute; il y a des choses qui auraient eu besoin d'être expliquées. Je sais que vous avez bon cœur; je vous pardonne de toute mon âme. Puisse Dieu vous bénir et vous faire prospérer.'

Deux heures et demie avaient sonné. Colt a demandé à être seul, à être même comas pendant la plus grande partie de la journée, débarrassé de la surveillance d'un gardien. Tout le monde s'est éloigné. A 2 heures 3/4, le shériff, craignant un suicide, a ordonné à un de ses députés, M. Hillyer, d'aller voir le condamné. Lorsque la porte s'est ouverte, Colt, qui se

promenait dans la longueur du cachot, s'est brusquement retourné, avec un sentiment de terreur; mais lorsque M. Hillyer lui a dit qu'il venait seulement lui dire adieu, il a souri, a tendu la main à l'officier et l'a embrassé en lui disant un éternel adieu. Cette apparence de calme et de résignation ayant ôté toute inquiétude au shériff, il a cru devoir respecter les derniers momens du condamné. A quatre heures moins cinq minutes seulement, on a ouvert la porte du cachot. Le révérend M. Anthon, qui entraient le premier, a tout-à-coup reculé d'un pas en arrière et leve les mains au ciel en jetant un cri d'horreur. L'un des gardiens s'est précipité dans le cachot, et est sorti en s'écriant: 'Je l'avais pensé, je l'avais dit!' Le cadavre de Colt était étendu sur le dos, sur les dalles, à côté du lit. Il était sans vie, mais chaud encore. Un couteau, une sorte de poignard grossier, dont le manche était brisé, était enfoncé dans le crâne. Son gilet était déboutonné, le sang coulait abondamment sur ses mains, croisées sur sa poitrine, étaient ensanglantées. A la forme de la blessure, on voyait qu'il avait fait de violents efforts pour faire pénétrer le couteau, et qu'il lui avait fallu élargir peu à peu la blessure, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au cœur. Il n'était placé sur son lit; sa bouche et ses yeux étaient ouverts, ses traits ne portaient pas l'impression de l'agonie. Des médecins et le coroner, qui se trouvaient là, ont constaté la mort.

Pendant que cette affreuse scène se passait dans le cachot de Colt, près de là, dans le Côté de la prison, le feu éclatait tout-à-coup avec furie et ne cessait qu'avec peine aux efforts des pompiers accourus au premier son d'alarme jeté par le cloche de City Hall. Le shériff, frappé de cette coïncidence, comme l'a été le public, se refusa énergiquement à laisser pénétrer la foule, malgré les réclamations des pompiers. Aussi la cour de la prison a-t-elle été entièrement brûlée. Une enquête a été commencée sur ces étranges événemens.—*Courrier des Etats Unis.*

NOUVELLES ANNONCES.

Notice, J. Bte. Parent.
Un état des fonds, Maison de la Trinité.
Vente à bon compte, W. H. Richmond.
Perdu &c, M. Lefebvre.

L'AUREORE DES CANADAS

JEUDI, 24 NOVEMBRE, 1842.

Le *Messenger*, ce perroquet de la presse, qui se répète jamais que ce qu'il entend dire au *Herald*, ayant un peu rougi de l'article dont nous lui reprochions l'autre jour le ton de grossièreté, se défend aujourd'hui en disant que nous n'avons été tout formalisé de son article que parce que nous ne comprenons pas l'anglais. Nous éprouvons vraiment un dégoût en lisant les fautes toriques, que nous voudrions de tout notre cœur que le *Messenger* dit vrai, quand il avance que nous ne le comprenons pas. Cependant il y a quelque chose de vrai en cela, le langage de cette feuille fait usage est un dialecte tout particulier qui n'est probablement pas plus anglais qu'il n'est français, c'est pour cela que nous n'y entendons pas grand-chose. Pourtant nous avions cru que dans tous les Dictionnaires du monde le mot *pig* signifiait cochon; or ayant trouvé pas moins de quatre fois ce mot grossier dans son article où l'on parlait de *nationalité française*, nous trouvions que c'était se complaire à prodiguer l'insulte, et nous en jetâmes en passant un mot dans le tuyau de l'oreille du *Messenger*. Le plus sûr donc pour ce Journal d'être bien compris, c'est de n'employer toujours que de expressions qui sentent la bonne éducation et le savoir-vivre, ce qui n'est pas du tout le ton de l'article auquel nous avons justement trouvé à redire. Nous pouvons dire à notre tour que le *Messenger* n'entend guère le français, car il s'aurait que parmi les français on ne s'entend point ainsi les cochons à tout propos, mais qu'on laisse ces aïeux se repaître en paix pour s'en nourrir quand ils sont gras. Nous espérons que le *Messenger* cette fois se persuadera que nous l'avons compris.

LE ROYAL STANDARD.—Cette feuille que nous avons justement annoncée comme la traduction de feu *Le Frai Canadien*, vient de mourir comme elle était née, sans avoir fait le moindre bruit dans le monde. C'était une création où la bêtise et la méchanceté innées du *Herald* entraînaient pour de fortes proportions, mais comme elle était venue tard, elle n'a pu faire fortune. Cette mort-née annonce toujours une chose, c'est que le *terrysm* lui aussi est en lanqueroute.

et que l'éco'le du *Herald* tombe tout doucement en décadence. Al'ons, le pays se purgo petit-à-petit!

COURS DE LECTURE.—Nous avons eu l'avantage d'assister avant hier soir, à une lecture, [la première d'un cours auquel on nous a fait l'honneur de nous inviter,] donnée par le Révd. Dr. Black sur les sciences philosophiques dans leur rapport avec la morale et l'ordre de la société, et malgré notre peu de familiarité avec la langue anglaise, nous pouvons dire que nous n'avons jamais passé une heure de notre vie plus solidement et plus moralement instructive que celle pendant laquelle nous entendîmes le Révd. Monsieur discourir avec sa magnifique et éloquent intelligence, avec son sublime intellect et disséquer les différens systèmes de fausse philosophie connus sous le nom de FATALISME, SEPTICISME, MATERIALISME et ATHEISME. L'organe du lecteur n'est pas avantageux au début, mais peu à peu il prend de la force, de l'âme et de l'aplomb et arrive jusqu'à l'enthousiasme; alors le Dr. Black est admirable à entendre. Sa dialectique est vive, serrée et solemnelle; il est toujours parfaitement au niveau de son sujet, et devant ses rapides et lumineuses observations tous les nuages du sophisme qu'il combat semblent disparaître comme par enchantement.

Nous aurions désiré voir la salle du *Mercantile Library Association* plus remplie, quoiqu'il y eût un assez bon nombre d'auditeurs, car de pareilles leçons sont si profitables et le fruit peut s'en acquérir si facilement qu'il y a du péché de les manquer volontairement. Jeudi soir à 8 h. est l'époque fixée de la seconde lecture, et nous espérons y remarquer un bon nombre de nos compatriotes, car si ces séances scientifiques sont appréciées comme elles méritent de l'être, nous avons la confiance qu'elles produiront le plus grand bien possible à la société dont nous faisons partie.

LOIX PROVINCIALES.—Nous avons reçu neuf copies de l'Acte Impérial qui règle le commerce des possessions britanniques, et nous croyons devoir profiter de l'occasion pour nous enquérir de qui de droit de la raison qui nous a empêché de recevoir et encore jusqu'aujourd'hui la traduction en français des lois passées dans la première Session du Parlement Provincial-Unit. Puisque la Province paie un Traducteur *ad hoc* et des Imprimeurs, il nous semble qu'il ne serait que juste de recevoir les choses après un an. Nous avons pris la peine de demander à d'autres membres de la Chambre, s'ils n'avaient pas reçu les lois, et c'est sur leur assurance du contaire que nous sommes déterminés à en faire une mention spéciale dans notre feuille; car il doit y avoir une grande négligence quelque part pour qu'on n'ait pas encore songé à nous envoyer ces lois depuis quinze mois qu'elles ont passé. Et cependant il faut que le peuple qui n'entend pas l'anglais obéisse à des lois qu'il ne comprend pas! Pourquoi alors avoir voté une somme de £380 à un Traducteur, si son ouvrage doit demeurer dans les Bureaux de MM. Darbishire et DesBarat? Aujourd'hui surtout qu'il existe deux, trois et quatre presses Officielles, il est plus qu'extraordinaire qu'on ne trouve pas le lois d'expédition les ouvrages avec plus de célérité.

PEINTURE.—M. Plamondon, le maître artiste canadien, est maintenant occupé dans les salles de l'Evêché, à St. Jacques, à copier le portrait en grand de sa sainteté actuelle, le Pape Grégoire XVI, d'après une autre copie de main de maître apportée d'Europe pour Monseigneur de Montréal. Chercher à rendre justice au talent si perfectionné de l'artiste canadien serait vouloir l'impossible, mais comme Mr. Plamondon met maintenant la dernière main à son œuvre, nous engageons tous les amateurs de la peinture à profiter de l'occasion de contempler le nouveau chef-d'œuvre du pinceau canadien; la manière avantagieuse avec laquelle il a lutté contre la palette Européenne est un véritable orgueil pour nous. Malheureusement nous ne sommes pas assez connaisseurs pour faire ressortir sur le papier les beau-

tés de premier ordre que la main exquise du peintre a révélées sur la toile, mais assurément que pour l'éclat du coloris, la régularité du dessin linéaire, la richesse de la peinture, le perfectionnement de la pose et des attitudes comme la vérité générale de la nature, rien ne manque à ce magnifique tableau. Si vous ajoutez à cela l'habile dissémination des ombres, la vivante carnation des traits, l'admirable combinaison des proportions et le relief des parties, vous aurez avec nous qu'il ne manque que la son articulé à cette bouche pour être la nature animée. Sa Sainteté, sans avoir une tête bien solemnelle, l'a cependant très caractérisée, mais sa figure surtout est pleine d'un grand caractère de bonté qui entraîne vers elle et inspire l'abandon de la confiance avec le sentiment d'un respect filial; ces vénérables cheveux blancs qui ombragent son auguste front déjà ridé, et cette sainte bonhomie répandue dans toute sa personne sont assurément plus puissans et produisent un plus grand effet sur l'âme que ne ferait l'attrail de la puissance humaine. Ce tableau aura coûté un mois d'ouvrage à l'artiste, et si l'on profite des jours d'exposition, on n'aura pas de peine à croire qu'un pareil travail ait pu exiger autant de temps. Puisse Mr. Plamondon voir son œuvre rétribuée et sentie, comme il le mérite!

Naufrage sur le lac Ontario.—Jeudi, le 17 du courant, le St. David, bateau-à-vapeur, partant de Kingston pour venir à Montréal, tenant cinq berges chargées de divers effets, au nombre desquels étaient trois mille six cent dix quarts de fleur, mille minots de blé, environ cent tonnes de beurre, quelques quarts de lard et de polasse. Une forte tempête s'étant élevée sur le lac, lorsque le bateau n'était encore éloigné de Kingston que d'environ six mille, il fut jeté sur la côte après plusieurs heures d'efforts inutiles et fut brisé et coulé à fond avec toutes les berges et leur contenu, les passagers seuls ayant pu se sauver dans un île, où ils s'établirent jusqu'à dimanche après-midi, la tempête n'ayant pu leur permettre d'y voyer plutôt à Kings en demandant du secours. Au milieu de ces circonstances eurent lieu entre le bateau-à-vapeur et les berges, un de leurs hommes fut jeté à l'eau, mais heureusement put être sauvé.

Les passagers de la chambre étaient au nombre de onze, savoir: Edward Staveley, Ecr, Ingénieur civil, sa dame et ses trois enfans, le Capt. Gildersleeve et sa demoiselle, le Dr. Millier, les Révd. Mrs. Carroll et Machelœuf, prêtres catholiques. Il y avait aussi sur le St. David trois passagers de pont, qui eurent également le bonheur de se sauver du naufrage.

Nous apprenons que les deux Révérends messieurs que nous venons de nommer et le Dr. Millier sont arrivés hier au soir en cette ville. Le même jour, l'*Oneida*, autre bateau-à-vapeur voyageant entre Kingston et Toronto, fut aussi jeté par la tempête sur la côte, à environ dix milles de Kingston et englouti avec tout son contenu, excepté les passagers qui n'eurent que le temps de se sauver. Le St. David avec toutes les berges qu'il touait était assuré pour six mille louis, et on évalue sa perte à cette somme à peu près.

Nous avons sous les yeux un petit Almanac intitulé: "*Canada Almanac*" publié par Messieurs Lovell et Gibbon dont la partie typographique fait honneur à ces actifs et industrieux imprimeurs. Non seulement il est imprimé sur beau papier, mais encore avec des caractères neufs qu'ils ont fait venir à grands frais d'Europe. Ils méritent vraiment d'être encouragés. Ce petit almanac contient le double de la matière qui se publie ordinairement dans ces sortes d'ouvrages. Il contient en outre un grand nombre de renseignements locaux, un système solaire complet avec les éclipses de soleil et de lune pour 1843, les mesures française et anglaise d'une utilité si générale, un tableau des membres des législatures impériale et provinciale, un autre des conseillers Exécutifs et législatifs de cette province, enfin celui de tous les officiers publics, etc. etc. etc., le tout pour la modique somme de 71-2d. Nous engageons ceux de nos compatriotes qui n'ont pas en-

core vu ce petit ouvrage à se le procurer immédiatement, car les propriétaires en font un grand débit et chacun le trouvera d'un grand avantage pour soi.

LITTÉRATURE.—Nous avons lu le noble et touchant, le sympathique appel fait par les Milanges Religieux à la jeunesse instruite du pays, et ce cri pathétique d'un cœur éclairé par les lumières de la science, et de la morale, est allé jusqu'au fond de notre âme ! Nous sentons le besoin nous aussi de faire écho à cette voix éloquente qui presse au nom de la religion et de la patrie, cette légion de jeunes talents qui fait l'espoir du Canada, d'écarter dans la carrière et d'y courir pour l'orgueil et le bonheur de son avenir. Ah ! si nous pouvions rendre cette voix plus puissante encore en la soutenant de la nôtre, comme nous l'exalterions à ces oreilles assourdies par le mouvement du monde et qui paraissent oublier le pays auquel ils se doivent ! Nous aimons à croire que l'invitation des Milanges sera couronnée d'une brillante et utile moisson de lauriers.

THEATRE ROYAL.—En conséquence de la mort du Chirurgien du 71ème régi., la représentation de Rob Roy au bénéfice de Mad. de Goni et de Mr. Knop a été remise à demain vendredi, et promet d'être des plus brillantes, car ces deux artistes se feront entendre chacun sur leurs instruments dans des morceaux favoris. Nous engageons donc les amateurs de la belle musique à s'y porter en foule, afin de montrer à une artiste aussi gracieuse que Mad. de Goni qu'ils savent encourager le mérite et le vrai talent, dans le bel art de la musique.

NOMINATIONS.—Le dernier numéro de la Gazette Officielle publiée à Kingston, contient les suivantes :

- John Johnston, gen'l homme, comme Notaire pour le Bas-Canada.
Nicolas Gauthier, do do do
Joseph Paminville, écuyer, Médecin, Chirurgien Sec. pour le Bas-Canada.

EXTRAITS DIVERS.—FRANCE ET ANGLETERRE.—Les journaux étrangers s'occupent beaucoup de la situation de la France et de l'Angleterre dans la question du droit de visite. Voici la version du Morning Post, organe du haut toynisme :

"L'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse ont reconnu l'indivisibilité de presser le ministère français de ratifier le traité de 1841, condamné par le vote du corps législatif, et elles ont accordé le délai qui avait été demandé et qui expirait après les élections de juillet dernier. Depuis cette époque, l'Autriche, la Prusse et la Russie ont continué le traité comme perdu en ce qui touchait la France, et l'on peut dire qu'elles se sont retirées entièrement des négociations ouvertes à Londres pour la modification du traité. Les choses en étaient là, lorsque arriva à Paris la nouvelle de la conclusion du traité Ashburton. Alors, comme unique moyen de préserver l'existence de son cabinet dans la prochaine session, M. Guizot a été obligé de prendre pour base de ses négociations ce même traité de lord Ashburton, équivalant dans le fait à l'abrogation des traités de 1831 et 1833.

"C'est sur ces bases que le comte de Saint-Aulaire a reçu l'ordre de proposer à lord Aberdeen l'abolition du droit réciproque de visite. Il proposera que l'Angleterre et la France, pour mettre un terme à la traite, s'engagent à tenir un nombre déterminé de vaisseaux de guerre sur les côtes occidentales d'Afrique [qui est la plus infestée par les négriers ;] chaque nation aura sa police maritime chargée d'avoir l'œil sur les contraventions de sa marine nationale, et elle n'interviendrait pas vis-à-vis des navires étrangers. Telles sont, en résumé, les modifications dernièrement renvoyées à Londres par M. Guizot, et pour engager encore plus le cabinet de Saint-James à acquiescer à ces propositions, M. Guizot a déclaré vouloir renouer les négociations relatives au traité de commerce entre l'Angleterre et la France, projeté depuis quelques temps, mais que M. Guizot avait refusé de suivre avec le ministère Melbourne en dépit des sollicitations de lord Palmerston.

"Lord Aberdeen, tout en acceptant avec beaucoup d'impression la proposition de renouer ces négociations qui sont loin d'être aussi avancées que les prétendent les journaux anglais, a reçu très froidement la proposition du droit de visite. La réponse préemptoire du cabinet anglais a été que les lettres de marque accordées par le gouvernement français aux croiseurs anglais n'expirant pas avant la fin de février 1843, le gouvernement anglais observait rigoureusement tous les articles des traités de 1831 et 1833 jusqu'à ce moment. Nous pouvons en conclure qu M. Guizot a encore échoué dans les négociations et que le ca-

binet du 29 octobre retrouvera la chambre, à sa prochaine session, dans le même état qu'il était dans la session de 1841 et 1842."

ABDIICATION.—Parmi les gôbes-mouches de la presse britannique, la palme appartient au Morning Herald. Cette feuille avertit sérieusement ses lecteurs que le roi des Français a délibéré, avec des personnes qui ont toute sa confiance, d'abdiquer en faveur de M. le duc de Nemours ; puis, comme si le Morning Herald sentait ce qu'il y a de ridicule dans un nouveau, il ajoute, par forme de connectif, que ce bruit a été propagé plutôt dans le but de sonder l'opinion publique, que pour la préparer réellement à l'abdication du roi.

Nous pouvons rassurer le Morning-Herald. Louis-Philippe ne songe point à abdiquer, et si une abdication était possible, elle n'aurait point lieu en faveur de M. le duc de Nemours. Nous ne vivons pas sous un gouvernement absolu ; et il ne dépend pas du roi de choisir son successeur. La charte a fixé l'ordre de succession à la couronne ; et dans cet ordre constitutionnel, M. le comte de Paris et M. le duc de Chartres précèdent M. le duc de Nemours.

(Courrier Français.)

ANGLETERRE.—Le jugement des personnes arrêtées à l'occasion des troubles qui ont eu lieu en Angleterre se poursuit :

Le Times publie les résultats suivants des travaux de commission spéciale de Stafford :

"Sur le chiffre intégral des prévenus jugés, il n'y en a pas moins de 54, condamnés à la déportation. Sur ces derniers, 11 sont déportés à vie, 13 pour 22 ans et parmi eux William Ellis, un des hommes les plus dangereux des Poitiers ; 9 pour 15 ans, 18 pour 10 ans, et 3 pour sept ans. Le reste est condamné à l'emprisonnement, ou aux travaux forcés ; 146 condamnés subissent cette peine pendant des temps plus ou moins longs. Deux agitateurs chartistes, Linney et Capper, seront en prison, l'un deux ans, et l'autre deux ans et trois mois. Cinquante-cinq prévenus ont été acquittés, trois ont été envoyés aux prochaines assises, ce sont O'Neil, Cooper et Richards. Il y avait à juger 274 individus."

Le Globe ajoute à ces détails les suivants :

"On peut résumer ainsi les résultats de tous les procès intentés dans les divers lieux où il y a eu des désordres ; 13 individus ont été déportés à perpétuité, 13 pour 21 ans, 25 pour 15 ans, 22 pour 10 ans, 11 pour 7 ans ; total 84. Plus de 300 sont condamnés à une détention plus ou moins longue. M. Feargue O'Connor, et d'autres personnes qui passent pour avoir été les moteurs et les instigateurs des désordres, au nombre de près de 65, ne peuvent pas être jugés avant janvier, ou les assises de printemps, parce qu'ils n'ont pas leur affaire réglée par le procureur-général à la cour du banc de la Reine. Dans toutes ces affaires il y a un contraste flagrant entre la passion de lord Abinger et la froide impartialité du Lord premier Juge Tindal. Ce contraste n'a échappé à personne.

"Dans une nouvelle réunion de châtistes, dit le Morning-Post pour venir au secours des victimes du Lancashire, un jeune orateur M. Montz, s'est exprimé ainsi : "Marie-Anne Walker est un admirable exemple, dont le patriotisme doit servir le modèle à toutes les femmes ; grâce à ses inspirations énergiques, je puis prédire aux tyrans du pays qu'ils auront bientôt à lutter contre un phalange de femmes. Ces femmes se battent comme des démons ; ce sont elles qui composeront l'avant garde : les hommes la suivront, et rien ne résistera à ces forces combinées. Les tyrans ont fait du foyer domestique en enfer, et les femmes s'élançant hors du foyer pour arracher le pays à sa ruine. Vivent les femmes !"

C'est une singulière combinaison que celle de placer des femmes au premier rang quand il s'agit d'air par la force. Ce épisode n'est pas le moins ridicule de cette inspiration en jupe.

M. PAPINEU.—Un correspondant du Times proteste contre le projet que paraît avoir le gouvernement anglais d'amnistier M. Papineau, qui a joué un rôle important dans la révolte canadienne. Si le gouvernement amnistiait Papineau, dit le correspondant, tous les rebelles canadiens, dont il était le chef devraient être considérés comme des martyrs. Nous pensons que le gouvernement anglais, s'il a les intentions qu'on lui prête, ne s'arrêtera pas devant de telles considérations ; car, à ce compte, les luttes politiques ne finiraient jamais.

TROUBLES A BERNAY.—Voici le récit que publie le Messenger sur les troubles qui ont agité la ville de Bernay :

"On nous écrit de Bernay, 23 octobre : Quelques désordres ont eu lieu au jourd'hui dans notre ville.

C'est à Bernay que se fabriquent la plupart des rubans de fil et de coton qui se consomment en Europe et en Amérique ; quelques fabricans ont

dernièrement abaissé leurs tarifs de telle sorte qu'il est impossible aux plus habiles ouvriers de gagner plus de 85 centimes par jour.

"Des ouvriers rubaniers de diverses communes voisines s'étaient rendus ici en assez grand nombre et stationnèrent dès le matin dans les rues de la ville et sur la place Royale. De leur côté, des fabricans y étaient venus également pour tâcher de les calmer.

"Le préfet, qui s'était rendu sur les lieux, leur parla dans ce sens, ainsi qu'un des fabricans ; mais toutes les exhortations furent inutiles. Le rassemblement stationna jusqu'à quatre heures et demie du soir, en réclamant à grands cris l'augmentation du tarif.

"Cependant, la nuit approchait ; des menaces violentes étaient proférées par le rassemblement contre les fabricans, qui n'osaient sortir. Tous les moyens de persuasion avaient été inutilement employés. Le préfet fit donner l'ordre à vingt gendarmes de marcher en avant, avec le sabre dans le fourreau, pour dissiper l'attroupement. Alors, les ouvriers refusés attaquèrent à coups de pierres et de bâtons les gendarmes, dont quelques uns furent blessés. Le préfet s'avança pour sommer une dernière fois les ouvriers de se retirer. Cette démarche resta aussi inutile que les précédentes ; il fallut nécessairement repousser la force par la force. Six ouvriers ont été blessés dans le mouvement en avant opéré par les gendarmes. L'état d'aucun d'eux ne présente de gravité. Ce désordre n'a pas eu de suites. Tous les ouvriers se sont retirés dans leurs diverses communes.

"La cour royale de Rouen a évoqué cette affaire."

LES PHENOMENES.—On a parlé beaucoup dans le tems d'une vache qui avait mis bas un veau à cinq têtes. Le Journal de l'Égré rapporte quelque chose de plus fort ; c'est une vache qui vient de donner cinq veaux d'une portée, tous de moyenne grosseur ; deux sont morts presque aussitôt, deux ont survécu, mais un seul paraît né viable.

Un autre phénomène, plus étonnant encore, est raconté il y a quelque tems fort sérieusement par les journaux de Londres, après le Cork Examiner ; il est trop curieux pour que nous en privions nos lecteurs.

"Veuillez, écrit-on de Dunmanway, à ce journal, sous la date du 27 septembre, publier dans votre estimable journal que depuis le 14 il a tombé tous les soirs une pluie de beurre sur le terrain de Drundescald, près de Dunmanway. Le terrain a une superficie d'un acre environ. Tous les matins, les paysans vont ramasser précieusement ce beurre, qui sert à guérir des maladies. Déjà l'on cite des cures merveilleuses.

"Votre dévoué, etc. JAMES SCUNLAN, Secrétaire de la Société de tempérance du Dunmanway."

METHODE POUR SEPARER LA CIRE DES RAYONS DE MIEL.

Le moyen le plus propre pour séparer la cire des rayons de miel, c'est d'attacher les rayons dans un sac soit de toile ou de flanelle, le mettre dans une marmite d'eau froide, et la prendre au-dessus du feu, à mesure que l'eau s'échappe, la cire fond et s'élève à la surface, et les impuretés restent dans le sac. Il serait nécessaire de mettre quelques petits cailloux dans le sac pour l'empêcher de flotter.

Aux Correspondans :—L'écrit si né au Ex-T. Juvien est sous considération.

Nous avons sous les yeux deux autres communications qui paraîtront prochainement.

NOTICE.

LOUISE PAUL HUE, veuve de feu IGNACE PAUL HUE, mon Epouse, ayant laissé ma Maison, depuis le 5 du mois courant, sans mon consentement, le Public est averti de ne lui avancer aucune chose à mon compte, ne voulant point être responsable d'aucunes dettes qu'elle contractera à compter de ce jour vingt quatre Novembre mil huit cent quarante deux.

Sa JEAN ETE. PARENT. Marque. b. m. 86. St. Aimé, ce 24 Nov. 1842.

VENTE A BON COMPTE!!!

Le Soussigné VEND MAINTENANT SON FOND ENTIER de Marchandises sèches nouvelles de gout et d'clappe.

A DES PRIX REDUITS comme suit : Drap d'Orléans noir et de couleur à 1. 1d Do. do. à la mode imprimé à 1. 1d Lustre de Laines do. de 71-2d. à 9d. Do. do. pour deuil à très bas prix. Indiennes depuis 4d. et au dessus. Coton non blanchi à 3l. et au dessus. Do. à chemise blanc superfin à 6d. tel que l'on vend. Ordonnement pour 7 1/2d. par verge. Châles de Thibet et collets à très bas prix. Etouffe écossaise pour manteaux et carreaux écossais. Couvertes de différentes espèces. Courtpointe blanches et de couleur 12 1/2 Toile Damassée blanche Tapis de table damassée blanc et brun Do. do. de coton de couleur et brun. Couffil de coton, bourgane. Un bon assortiment de Draps larges. W. H. RICHMOND. Rue St. Paul. Presque vis-à-vis la Banque de la Cité. 24 Novembre 1842. e. a. m. 86.

UN ETAT des FONDS appartenant aux PILOTS pour et au-dessus du HAVRE de QUEBEC avec les NOMS des PERSONNES recevant des pensions provenant des dits fonds, jusqu'au 1 SEPTEMBRE 1842.

Fonds appartenants aux dits Pilots. Emprunt sur hypothèque dans le District de Québec..... £100 0 0 Intérêts dits sur icelui..... 16 0 0 Foudrentre les mains du Trésorier..... 498 0 13

Noms des personnes recevant des Pensions provenant des dits Fonds.

VEUVE RAYMOND, DENIS, SANSSOUCI, DELCOUR, LEMIEUX, DELISLE, DESSAULT, GEFARD, PAMPALON, MORLN. PILOT E. L. EDWARD MACGAURAN, R. T. H. M. Nov. 24 1842.

\$ 10 DE RECOMPENSE.

PERDU hier soir aux Tanneries des Rollands, depuis chez Mr. Trudelle, un sac de Mr. Valliquet le, la somme de 70 piastres en bills de 10 piastres de la Banque du British North America Branche de Québec. La personne qui remettra la susdite somme au propriétaire ou à l'Office de l'Aurore recevra la récompense et dessus. JOSEPH MIRON. 24 Nov. 1842. y. 86.

DISTRIBUTION DE TOUTES SORTES D'IMPRIMES.

M. AMBROISE LETTORE, à l'honneur de l'informe le public, qu'il vient d'ouvrir une agence pour la distribution de toutes sortes d'imprimés tels que lettres fusaires, circulaires, affiches, etc. etc. qui seront remis à domicile dans le plus court délai, à cet effet il s'est adjoint des personnes qui connaissent parfaitement la ville. Ayant été lui-même pendant 17 ans assistant Clerc, au Marché-Neuf, et son assiduité bien connue, sont un sûr garant de l'exactitude qu'il mettra à remplir les ordres qu'on voudra bien lui donner. S'adresser aux Bureaux de la MINERVE et de L'AVOISE. 21 Nov.

A LOUER. POSESSON AU LER MAI PROCHAIN.

UN Magasin et le logement pour une famille, situé sur la rue St. Paul, vis-à-vis l'hôpital occupé par Mr. MARC LEFEBVRE, comme Magasin de Marchandises Sèches. S'adresser sur les lieux à Mr. M. Lefebvre. Montréal, 22 Novembre 1842. j. 85.

Dr. Wolfred Wilson, AU COIN DES RUES ST. JACQUES ET ST. LAURENT. MONTREAL. 13 sept. 1842.

AVIS AUX BOUCHERS ET AUTRES. AVIS est donné par le présent, que VENDREDI prochain, 25 du courant, à MIDI, dans la HALLE du Marché Ste. Anne, sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur, le BAIL d'un ETAL dans le dit Marché. Deplus le BAIL ou LOUAGE de toutes les CUISINES ou CAVES dans la dite HALLE ou MAISON de Marché. Les termes et les conditions seront énoncés au temps de la vente. Par ordre, J. F. SEXTON, GREFFIER DE LA CITE. Montréal, 22 Novembre 1842. a-55.

PENSION PRIVEE.

Le soussigné informe les ouvriers de Montréal, quelle a loué une grande maison de pierre de taille, dans la rue St. Dominique, la septième porte plus bas que l'épicerie de Mr. E. Ferns, en descendant à la rue Craig, où elle peut loger des pensionnaires à très bas prix. Les pensionnaires pourront être bacheliers et recommandés, le tout sera pour dix chellins par semaine. M. A. DOUTNEY. Montréal, le 17 Nov. 1842.

CHARLES GAREAU. MARCHAND TAILLEUR. No. 2 Rue St. Jean Baptiste.

INFORME très respectueusement ses amis et ses nombreux pratiques qu'il a reçu un assortiment de Draps et Casimires superfin et extra-Paperfins : Draps de Castor unis et à-urris frapés ; étoffes à veste en velour et Satin français, nés et fleuris de première qualité. 17 Novembre 1842.

VIS.

Le Soussigné remercie ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis l'année dernière et désireux réduire son fond de magasin à tant que possible par rapport au gonflement des eaux qui ont souvent causé beaucoup de dommage dans la place où il est situé AU MARCHÉ ST. ANNE, N. 19. Il donne avis qu'il disposera de ses Marchandises à des prix très réduits pour de l'argent comptant seulement. Tels que Draps, Casimires, étoffes à manteau, Flanelle, Karis, Mérinos et drap d'Orléans. Cotonnages assortis, Courtpointes assorties, Châles, Mouches, et un grand nombre d'articles trop long à détailler. G. MICHON. Agent. 13 Oct. 1842. j-60.

PERDUS OU VOLES.—DEUX CHEVAUX un sous poil noir, les pieds et le nez blanc et entier, et étampé à l'épaulé droite, portant les initiales J. L. âgé de trois ans. Un autre sous arce blond une patte de derrière blanche, aussi une arce blanche dans le front qui finit dans les arrières blessé sur l'épaulé gauche par le collier et le poil parti sur la patte droite de derrière par un trait, il est âgé de quatre ans. Une récompense généreuse sera donnée à ceux qui les feront retrouver ou en donneront information. Ils sont perdus depuis huit jours, de chez le promettre soussigné. LOUIS LEFRANCOIS. Laprairie 7 Juin 1842. j-14.

Vente par, Enran

VENTE DE MARCHANDISES SÈCHES APPARTENANT A UNE BANQUE QUEROUTE :—Aux Magasins du Soussigné, JEUDI prochain le 24 courant, sera vendu en un seul lot, à tant dans le "Louis" le fond d'un magasin de Marchandises Sèches, appartenant à une faillite. L'assortiment consiste de ce qui est généralement tenu dans les magasins de Campagne et les Marchandises pourront être examinées deux jours avant la vente. —CONDITIONS LIBÉRALES :— Etude de crédit—12 mois. Vente à ONZE heures précises. J. D. BERNARD. 17 Nov. 1842. Agent.

LE SOUSSIGNÉ a été nommé conseil à DANIEL BAIN de St Polycarpe duement inerdit. J. P. LANTIER. St. Polycarpe, 24 octobre 1842. b 70

VINS SUPERIEURS.

LES Soussignés ont nouvellement reçu de Lon dres une consignment de VINS choisis, en futailles et bouteilles, qu'on les a chargés de vendre à des prix réduits, dans la vue de les faire connaître au public. L'assortiment consist de Madère des Indes Occidentales en pipes Très vieux Oporto en pipe et barriques Madère des Indes Occidentales en caisses de 1, 2 et 3 douzaines chaque Xérés des Indes Occidentales de Do pale do do Vieil Oporto do do Un crédit raisonnable sera donné au acheteur d'une certaine quantité. CUVILLIER & FILS. 29 Septembre 1842.

P. B. DECOUSSE, MARCHAND TAILLEUR, Place d'Armes, LA PORTE VOISINE DE L'HOTEL VICTORIA MONTREAL.

A constamment en main un assortiment choisi de draps larges, Casimires, Etouffe pour vestes, &c. le tout fait par les meilleurs ouvriers et à très bon compte. 9 Novembre, 1842. b. m.

NETOYEZ VOS TUYAUX DE POELES.

CEUX qui désirent avoir leurs VIEUX TUYAUX DE POELES EXAMINÉS AUSSI BIEN QUE LES NEUFS, et leurs neufs PRESERVÉS DE LA ROUILLE, sont requis d'acheter une bouteille de LIQUEUR NOIRE DE H. BAYLI. Manufacturés à la COTE DES NEIGES, et à vendre par les personnes suivantes à Montréal :— JOHN GEORGE, Ferblantier, rue Notre Dame ; J. F. PROWSE, Faubourg de Québec ; et par JOHN WHITE, JOHN KELLER, JOHN GRIFFITH, et J. B. ASSELIN, rue St. Paul. 9 Nov., 1842.

PAPIER, CLOUS, ETOUPE.

AVENDRE, un assortiment étendu et général de PAPIER à ECRIRE, SUPERFIN, A BAS PRIX, de manufacture Provinciale et Anglaise, FOOLSCAPS et PUTTS LAID et WOVE, POST folio et quarto, PALE, RAYE et UNI. —Aussi— PAPIER fin et commun pour IMPRESSION de CARTOUCHE, BROUILLARD, de COULEUR, et à ENVELOPPE, de différentes grandeurs, poids, qualités et prix. Un assortiment complet de CLOUS COUPÉS à BARDEAUX et à PLANCHES. —Aussi— Quelques tonnes de la meilleure ETOUPE GOUDRONNEE. WILLIAM MILLER et Cie. Manufacture de Papier, 163, Rue St. Pa 18 Oct. 1842. t-60.

SOCIÉTÉ DISSOUTE.

La Société qui a existé entre J. F. Pelletier et R. A. R. Hubert, Avocats de cette ville, est dissoute de consentement mutuel. J. F. PELLETIER. R. A. R. HUBERT. 23 Sept. 1842. j-62.

A VENTE PRIVEE.

LES Soussignés ont en main une quantité de PEaux DE VEAU ANGLAIS supérieures, dont ils disposent à bon marché pour de l'argent comptant. MACON et FILS. Rue St. Sacrament. 11. 11 Août, 1842. j-11.

LE SOUSSIGNÉ, a constamment en main un bon assortiment d'ÉPICERIES SÈCHES à fournir aux familles. —Aussi :—

Fleur Farine de Bled d'Inde Saumon Morue Sèche Haricots des Côtes du Nord Maquereau Miel d'Abeille patenti Huile d'Olive et de Loup Marin. DWIGHT P. JAMES. Coins des Rues St. Paul et McGill. 14 Septembre 1842. am.-60

MANUFACTURE DE VOITURES RUE CHENNEVILLE.

Le Soussigné, tout en faisant ses remerciements à ses amis et au public pour les faveurs passées, à l'honneur de les informer qu'il a repris ses affaires à SON ANCIENNE BOUTIQUE, où il sera très flatté de servir ceux qui désireront le favoriser, d'après ses CONDITIONS ORDINAIRES, qui, par rapport au PRIX, et à LA MAIN D'ŒUVRE, etc., seront trouvés, il l'espère, après examen égaux à ceux de grandes productions. P. REAUCHAMP. N. B.—Une bon assortiment de VOITURES D'HIVER. 27 Oct. 1842. j-14.

PEINTURE DE PORTRAITS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir son Atelier de Peinture, à l'Hôtel Mathews, Rue St Paul, la porte voisine de la Banque de la Cité, où il sera prêt à recevoir en tout temps les ordres de ceux qui voudront bien l'honorer.

THS. H. VALIN. j. m.-64. 4 Octobre 1842.

CANAL DE LACHINE.

DES PROPOSITIONS seront reçues au Bureau du Comité des Travaux, à Kingston, jusqu'à MERCREDI, le 14 DECEMBRE, à midi, pour élargir environ deux milles du Canal de Lachine, en haut, l'ouvrage consistant en partie à creuser le roc.

L'ouvrage sera divisé en Sections de 220 verges chaque, et on peut faire des propositions pour une ou plusieurs Sections.

Pour plus amples particularités s'adresser à MR. CHARLES ATHERTON, Ingénieur Civil, 18 Petite Rue St. Jacques à Montréal, le ou avant MERCREDI, le 30 NOVEMBRE courant.

Des propositions scellées signées par deux cautions responsables, résidant dans la Province et endossées "Proposition pour le Canal de Lachine" doivent être adressées à T. A. BEGLEY, Secrétaire pour le Comité des Travaux.

T. A. BEGLEY. Secrétaire du Comité des Travaux. Kingston 14 Nov 1842.

REMERCIEMENTS.

W. H. RITCHMOND, offre ses plus sincères remerciements aux Dames et Messieurs de Montréal et de ses environs, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis le commencement de ses affaires; et désire le plus respectueusement attirer en même temps, leur attention sur son assortiment de MARCHANDISES, qui consiste en partie des suivantes: —

- Drap d'Orléans supérieur façonnés et unis de couleur. 5-4 Drap saxony pour ls. 3d. Crêpe de Laines. Estampes de goût supérieures de Laines. Mousseline de toilette do do. Indienne foncée de toilette différentes couleurs Shawls Brochés, supérieur. Voile noir Brochés. Et une grande variété de Thibet et autres shawls de goût.

Coton blanchis et non blanchis. Napes de Toile Blanche et Brune. Indiennes à 4 par verge. Le tout ci-dessus sera vendu à très bas prix pour argent comptant. Rue St. Paul. Vis-à-vis la Banque de la Cité. Montréal, 25 Août, 1842. j-47.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES PROPOSITIONS seront reçues pour l'exécution du Canal, travaux de MAÇONNERIE, ouvrages de TERRE et de ROC, dans toutes ou aucunes des sections sur la ligne du CANAL de BEAUHARNOIS, suivant les MAPEMONDES, PLANS, SECTIONS, SPECIFICATIONS et INSTRUCTIONS, qui peuvent être vues au bureau du comité des travaux à Kingston, ou au bureau de J. B. MILL, Ecuier, ingénieur, à St. Thomas, qui donnera également telle information ultérieure aux personnes qui désirant faire des offres, pourront requérir après 2 NOVEMBRE. On ne recevra aucune proposition qui n'est pas suivant la forme prescrite, dorénavant on peut se procurer des copies en faisant application comme ci-dessus.

Les propositions seront accompagnées par un consentement écrit de deux cautions solvables, qui désirent porter comme garantie pour la due exécution du contrat, et ces propositions doivent être adressées au bureau du secrétaire des travaux, à Kingston, et doivent être remis le ou avant le 21 NOVEMBRE prochain, date après laquelle aucune proposition ne sera reçue.

T. S. BEGLEY. SECRETAIRE. Office du Bureau des Travaux. Kingston 22 Octobre 1842.

Porcelaine Verrerie Poterie a bas prix.

Le soussigné informe ses amis et le public, qu'il a en main un fond considérable et bien assorti de PORCELAINE dorée et commune, VERRERIE unie et coupée, POTERIE imprimée et commune, avec un considérable assortiment de GRES Anglais et Américain, etc. qu'il disposera convenablement pour les acquéreurs — aux PRIX les PLUS BAS.

WILLIAM MEGILL No. 123 rue St. Paul. PRES LE MARCHE NEUF. 20 Septembre 1842. 58.

NOUVEAUX ARRANGEMENTS POUR LA TRAVERSE DU HORSE-BOAT.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE du HORSE-BOAT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'elle tiendra la traverse du HORSE-BOAT comme suit, durant toute la saison: —

La traverse se fera tous les heures de chaque côté depuis SIX heures du matin jusqu'à SEPT heures du soir. La société se charge de payer la barrière pour aller et revenir le même jour à ceux qui viennent de l'autre côté du fleuve. Montréal, 22 Avril 1842. j-122.

MATHEW OWENS, FRANCOIS BELLEVAL, JACQUES BOURGEOIS, JEAN-BAPTISTE DESNOYERS et JEAN BAPTISTE DUCLOS qui ont servi dans la milice incorporée durant la guerre avec les Etats-Unis, ou leurs héritiers, obtiendront des nouvelles à leur avantage, on s'adressera au soussigné Notaire Public à Chambly.

Toutes personnes qui aient connaissance des individus ci-dessus ou de leurs héritiers, sont priés de les informer de la suite locale. BASILE LAROQUE. j-98. 4 Avril 1841.

J. HORNER. TEINTURIER DE SOIE ET LAINE, Rue Notre Dame, première porte de la rue St. Pierre. — Avril, 1842.

MAGASIN DE MARINE.

SUIF, Huile d'Olive, Cloches, Pavillons, pour les Siamboats. 3000 Poutres anglaises importées 300 Rouleaux de cordages à patente Ancres, Chaines, Canevas, fil à voile, Coaltar, Broses Brai, résine Carvelles, Clous, (toutes sortes de voiles faite N. B. videntement complet et de toutes lanc pour Goëlettes

DE PLUS Epicerie, Sel etc. etc. FRANCIS MULLINS, Rue des Commissaires 28 Février 1842. l. n. 107.

A LOUER.

ET possession donnée immédiatement. LA MAISON de campagne appelée "S by Grange" avec la terre y attachée et ses dépendances. Pour les conditions s'adresser à Mr. Pelletier et Bourret à Montréal ou au soussigné au Manoir de LASALLE. L. A. MOREAU. j-99. Montréal, 2 Sept. 1842.

STOCKS DE LA BANQUE DE LA CITE.

20 PARTS à Vendre par le Soussigné. ALEX. BRYSON. 28. 11 juillet 1842.

PERDU.

A la Rivière des Prairies, le 12 du courant, un Portemanteau en cuir contenant des hardes d'homme et de femme. Quiconque en donnera connaissance au Soussigné, sera généreusement récompensé. LOUIS MARTINEAU. Montréal 13 Septembre 1842. b 55

EN VENTE.

CHEZ LES LIBRAIRES DE CETTE VILLE. Analyse de L'ORDONNANCE des Bureaux d'Hypothèques, suivie du texte anglais et français de l'ordonnance, des lois relatives à la création des ci-devant Bureaux de Comtés, et de la loi des lettres de ratification

On ne peut prévoir ni prévenir toutes les conséquences des innovations. — PAR — L. H. LAFONTAINE. Avocat.

De l'imprimerie de LOUIS PERRAULT

Un volume in 8° demi-relié. Imprimé sur caractère neufs et beau papier Prix Dix chelins. On se procurera l'ouvrage ci-dessus. A Trois Rivières, chez Mr. J. B. GARCEAU. A Québec chez MM. FRECHETTE & Cie. j-103.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

LA Société ci-devant existante entre MODESTE RICHER et AUGUSTE LARUE sous le Nom et Raison de Richer et Larue est de ce jour dissoute de consentement mutuel. Toute dette due à la Société, ou contractée par elle seront réglées et continueront d'être réglées par les dits Richer et Larue comme ci-devant. MODESTE RICHER AUGUSTE LARUE. Trois Rivières, 24 Sept. 1842. n.-64.

CORPORATION DE MONTREAL.

DES offres seront reçues jusqu'au SEIZE du courant pour fournir des blocs nécessaires au pavé des rues dans cette ville. Les dits blocs devant être de pin ou de cèdre tous placés complètement dans les dites rues à tant par verge. Ou bien à tant par l'ouvrage en par la Corporation fournissant le bois, à prendre aux quais, et sciés quarté. Pour plus amples particularités, s'adresser à l'Inspecteur de la Cité. Conseil de ville 3 juin 1842. j. 15.

VERRERIE ET POTERIE DE LA CHINE, PAR PAQUETS.

75 PANIERS et bouquets de POTERIE par lesquels se trouvent: — Paniers Pots à thé de Londres. Do. Théières noires glacées Do. Soupières avec bord bleu Do. Sets glacés de poterie de la Chine blanche pour Diner, Souper et Déjeuner. 25 pièces de POTERIE de la CHINE, consistant en sets complets pour thé et déjeuner. 45 quarts GRANDS VERRES, VERRES A VIN, et CARAFFES. — AUST. — 150 boîtes PIPES à TABAC bouts glacés. Seront vendus très bas pour argent comptant ou à un crédit approuvé, par ROBERT ANDERSON. Pointe à Callière. Le Magasin voisin de Messrs Buden & Vennor près du Marché Ste. Ann. Montréal, 20 Oct. 1842. is-71.

ROUER ROY.

AVOCAT, RUE ST. GABRIEL. 22 Juin, 1842. j-27.

AVIS.

EST par le présent donné qu'en conformité de l'ordonnance de la 2me Victoria, Chap 5 — 4 pour la due exécution de ce qui est mentionné le Bureau du Trésorier du District Municipal de Montréal est, pour le moment actuel, établi à résidence du Trésorier, situé à la côte St. Laurent.

EDWARD HACKETT, Trésorier du District de Montréal. 1er février. 1842. 101.

PARASSOLS! PARASSOLS!

DES PRIX REDUITS, et d'une BONNE QUALITE on peut les trouver chez. W. H. RICHMOND, Rue St. Paul. Montréal 25 Aout 1842. j-47.

A VENDRE OU A LOUER.

UN EMPLACEMENT de 240 pieds de long sur 100 pieds de largeur avec une MAISON de 36 pieds sur trente, à un seul étage, et aussi un bas côté attenant à la maison, de seize pieds sur 18 pieds, situé dans le village de Ste. Thérèse de Blinville, avec hangar, laiterie, remise, écurie et grange, le tout en bon ordre. Pour les conditions s'adresser sur les lieux à la propriétaire soussignée. DAME VEUVE HYACINTHE LECLAIR Ste. Thérèse de Blinville, 27 Septembre 1842. b

TURCOT ET BERIAU.

ONT à vendre à leur magasin, Pointe à Callière, vis-à-vis du Quai, dans les hangars le MR. SHAW, du Lard et de la Fleur de toutes les sortes, du Beurre, Fromage, Graisse etc. Et des Robes de Bouef du Nord et des peaux repassées. 19 Mai 1842. j. 7

AUX ENTREPRENEURS, ETC.

SABLE A VENDRE d'Excellente qualité, par propriété, rue Sherbrooke, dans des cent chaînes évite le payement de la barrières. LOUIS COMTE. 28 Avril 1842. j. 124.

L. P. BOIVIN.

HORLOGER. RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHE NEUF.

L'honneur d'informer ses nombreux pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages à bord du "Souter Johnny" Un assortiment complet d'articles de choix et de goût consistant en: — Montres à patentes et à Cilindre horizontal, Théières, Cafetières, Chandeliers d'argent de toutes descriptions, Sets complets de Coutaus, fourchettes Cuillères d'argent Allemand 52 morceaux bijoux, bagues, jongs d'or très pur, pendants d'oreille de Corail et de Cornelian d'une qualité supérieure, Epinglettes, tabatières, chaînes, clefs d'or et d'argent et une grande variété d'autres articles et bijoux teries dont il pourra disposer à des prix modérés. — AUST. — Montres bijoux &c. &c. &c. à réparer au plus court avis et à des conditions fort libérales. Montréal 17 Mai 1842.

POELES.

PATRONS MAGNIQUES DE POELES A CHARBON, POELES DE NOURICE DU PRINCE DE GALLES. Poeles non pareils de parloir à quatre colonnes Do Do Do à deux colonnes Poeles de Bureaux éprouvés Do à boîtes gothiques de 18 à 36 Do Do en tôle de 18 à 36 Do sources gothiques Poeles d'Ecosse simples et doubles Do des Trois-Rivières do do Poeles de cuisine de manufacture de Montréal, des Trois-Rivières et d'Amérique, avec des fournaies en cuivre et en fer blanc, à des prix réduits. Tuyaux de Rustie, tuyaux à potence et devants de poëles. Le soussigné vient de recevoir un assortiment étendu de poëles, avec différents patrons neufs. Les personnes qui désirent pourvoir leurs maisons, etc. de poëles, ne peuvent manquer de s'arranger très bien, d'après la grande variété constamment en main, qui sera vendue à de tr s bas prix. WM RODDFN Enregist. du Poële, 191, Rue St. Paul. 20 Sept. 1842.

MANUFACTURE DE TAPIS ETC.

A L'HUILE. A VENDRE. AUDESSUS de 3000 VERGES de Tapis Fleuris de patrons et grandeur assorti pour plancher etc. TAPIS de Table, Piano etc. Toile, Baptiste, Gingham, Soie, etc., Manteau, Chapeau, Toiles de Chapeau Cirées, Prelats et autres Toiles. M. A. LAFLAME. Marché à Foin. Montréal, 12 avril, 1842.

AVIS.

EST par le présent donné que d'après cette date je ne payerai aucune dette contractée en mon nom, par qui que ce soit sans un ordre signé de ma part. J. B. LECLERE. Lavallée, 25 Aout. 1842. b. m. 4

A VENDRE.

PAR le Soussigné, le résidu de la cote St Pierre, 4e et 5e. ran augmentation d'Astun divisée en 52 lots de 50 ar. en chaque lot. Dans les bois francs, township de Sommers et, les lots Nos. 26 et 27. Rang 10. 23 et 24. Rang 11. Près de Drummondville, township de Wickane Nos. 26 et 12, Nord 2. Rang 8. — DE PLUS — Une des meilleures places de moulin à Chester. No. 18. Rang 1. Toutes ces terres sont pour ainsi dire au milieu des habitations, et d'une fertilité reconnue. Le Soussigné en disposera son marché pour argent comptant ou pour un crédit qui ne devra pas excéder 10 ans. Un titre incontestable sera donné: Pour plus amples informations, s'adresser aux Trois Rivières au Soussigné. E. S. PACAUD. Montréal 15 juillet 1842. j-30

BOEUF.

POUR LES BOTTES, SOULIERS, HARNAIS &c. &c. L'ECIRAGE bien supérieur au vernis généralement en usage est la nourriture naturelle du cuir qu'il assouplit, rend impénétrable à l'eau &c. &c.

— CHEZ — MR. R. TRUDEAU, APOTICAIRE. Rue St. Paul près du Marché Neuf. Et chez Mr. BRIDERON Tanneur Longue Montréal, 28 Mars, 1842.

AVIS.

EST par le présent donné que toutes personnes qui achèteront ou recevront en gage de Magdelaine Dubca, mon Epouse, aucuns effets appartenant à notre Communauté ou qui lui vendront quoi que ce soit généralement seront responsables des conséquences qui pourraient en résulter et je prévient le public généralement que dorénavant je n'acquitterai aucune dette contractée par elle pour quelque commerce que ce soit. NARCISSE DUBEAU. St. Laurent 22 juin 1842. l.-s.-b.-m.—21.

RELIEUR

THOMAS CAREY informe respectueusement le public qu'il est prêt d'exécuter à son magasin, rue St. Paul, vis-à-vis l'Hôtel Rasco, TOUS LES RELIEURES de LIVRES dans aucun style, suivant les ordres, et aussi promptement que possible. Il espère par son assiduité, son attention et la modicité de ses prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES. Relieuses pour les Librairies, Institutions et sociétés aux prix du commerce. N. B. L'on trouvera aussi à son magasin toutes sortes de livres d'écoles ainsi que livres de compte en blanc. Montréal, 24 Mars 1842. y-m.

A VENDRE.

UNE Superbe propriété située au faubourg Québec de cette ville dépendant de la succession de feu Dame Jos. Ed. Amiot de la contenance de quatrevingt dix pieds de front sur cent soixante pieds de profondeur, mesure française, borné devant à la rue Salabery, derrière à John Donegani, d'un côté est à Pierre Rombert dit Saint Marin et du côté ouest à Amable Doray avec une maison à deux côtés d'assus construite. S'adresser à MR. LOUIS BARSELO CULLER, rue Capital, vis-à-vis Mr. Jos. Donegani.

A VENDRE.

A vendre par les Soussignés, 1200 cotes cuir à semelle de New-York 500 do do do différent tannages 350 do 3 do do harnais 75 do do do selle 200 do de vache ciré 95 doz. de kiess 130 do peaux de veau 500 do de vache fendu 250 doz. peaux mouton anglaises Bordure, doublure, et fil &c. &c. JOHN PRATT, & Cie Montréal 5 Avril 1842

INSTRUCTION PUBLIQUE.

KINGSTON, 31 Mai 1842. MESSIEURS les Greffiers des Cités et les Districts municipaux sont priés de faire parvenir aussitôt que possible, au surintendant de l'instruction publique, la subdivision de leurs Districts respectifs en arrondissements d'écoles. Ils ont aussi priés d'adresser toutes communications relatives aux écoles du Canada ouest au: Mr. ROBERT MURRAY, surintendant, à Kingston, et toutes communications relatives aux écoles du Canada Est à J. H. MELLEUR, écuier, M. D. Surintendant à Montréal. (Signé) ROBERT S. JAMESON. Gazette Officielle du 4 Juin, 1842.

NOUVEAU MAGASIN DE TABAC.

A L'ENSEIGNE DE LA GROSSE TORQUETTE LE PLUS PRES DU MARCHE NEUF. ES soussignés ont l'honneur d'informer les marchands de Campagne et le public en général qu'ils manufacturent maintenant et gardent constamment en main un assortiment considérable de tabac à priser, à fumer et de cigares, le tout, de la meilleure qualité et à très bas prix. KURCSYN & Co. Montréal ce 22 juin 1842.

AVIS PUBLIC.

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a changé de demeure depuis le 1er Mai dernier, et qu'il occupe maintenant la maison ci-devant occupée par LOUIS BONACINA comme HOTEL ET EPICERIE, formant l'encoignure des Rues Notre Dame et McGill, où il tient constamment un MAGASIN DE PROVISIONS, tel que, fleur, lard, et autres articles concernant cette branche, qu'il disposera à des prix très modiques. — DE PLUS — Il a constamment en vente dans sa cour des ECHELLES, DALOTS, BARDEAUX, &c. &c. JOSEPH L'HUSSIER. Montréal, 21 Juillet, 1842. 32.

PUBLIE ET A VENDRE.

PRECIS DE DIVERSES ORDONNANCES ET STATUTS REDIGE PAR GODEFROY CHAGNON, Ecr. Notaire, 1 Vol. in 12e de 108 pages. TABLE DES MATIERES: Introduction Ordonnance pour la nomination des officiers de paroisses, Ordonnance concernant les municipalités, Acte pour l'établissement des écoles élémentaires: Ordonnance pour les bureaux d'enregistrement. Acte pour réinédier aux abus commis contre l'agriculture, Actes de divers actes, exposa les principaux devoirs des sous-voyers, Précis d'un acte pour consolider et amender les lois relatives aux injures malicieuses contre la propriété. Acte pour l'établissement de cours de district et de vision.

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public en général qu'il a maintenant ouvert dans la rue St. Paul, No. 181, près de la rue St. François Xavier.

UN BUREAU D'ECHANGE, Où il paiera le plus haut prix pour toute espèce de monnaies OR, piastres d'Espagne, pièces et traites sous américaines, argent anglais, pièces de quatre et huit deniers, pelles monnaies et billets de différentes banques des Etats-Unis de bon crédit.

IL A DE PLUS A VENDRE,

Lettres de changes sur New-York, papiers de banque américaine, d'un écu, et au plus bas prix: Il discounte toutes sortes de billets du "Haut-Canada", traite billets promissaires et transige toutes espèces d'affaires relatives à l'argent, le tout avec toute la diligence et la ponctualité requise des parties intéressées.

P. RICHER. Montréal, 9 juillet 1842. j-27.

AVIS.

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la Succession de feu Dame CATHERINE GOWING, veuve Wm. AYLLOR, en son vivant aubergiste au Côteau du Lac, sont priés de présenter leurs comptes dûment authentifiés à J. Walhier, Ecuier, Marchand du dit lieu, Curateur légalement élu à la dite Succession, ou au Notaire soussigné; et toutes les personnes qui doivent à la dite Succession de lui payer immédiatement le montant de leurs comptes. L. ADAMS N. P. Côteau du Lac 1er Septembre 1842. j-51

Robillard et Bassette,

No. 74 Pine Street, NEW-YORK.

RECONNAISSANTS du noble encouragement et de la confiance dont on bien voulu nous honorer nos amis et concitoyens; nous venons encore aujourd'hui leur soumettre nos services, et remplissons comme ci-devant tous les ordres qu'on voudra bien nous donner pour l'achat et l'expédition de toutes espèces de MARCHANDISES savoir:

DE FRANCE Rubans, velours, soieries pour dames et messieurs, chapeaux de modiste de Paris, montres, bijoux, cravates, sirops, vins et liqueurs fines.

D'ALLEMAGNE Miroirs (sous cadres ou non) jouets d'enfants (à la caisse) argenterie dans toutes ses branches pour domicile et églises.

DES ISLES Café de Java, St. Domingue etc, riz, huiles d'olive, figues, citrons, oranges, réglas etc.

DES ETATS-UNIS Objets de tous genres de Manufacture Américaine DES ETATS D'OHIO et d'ILLINOIS

Les arrangements que nous venons de prendre sur les marchés d'Ohio et d'Illinois ou se trouve notre établissement de ventes privées et d'exportation publiques sous la direction de M. Bassette nous donnent aussi l'avantage de pouvoir acheter un large assortiment de marchandises à des prix très bas et de les vendre en si grande abondance que nous sommes en mesure de satisfaire tous les besoins de nos clients. Nous EXPORTERONS donc sur ordre à MONTREAL ET A QUEBEC.

DU LARD

Des qualités mess, prime mess, prime, et extra

DE LA FARINE

De diverses qualités, de la grosse, beurre, cire d'abeilles, robes pour voitures d'hiver etc. TRAITÉS sur les LONDRES. Nous adresserons aussi sur LONDRES, Paris, Dublin, ou ailleurs les traites qu'on voudrait négocier et expédier par New-York à tout à 1/4 0/0 de commission.

REFERENCES

- Jos. Roy, écr. } MONTREAL. J. D. BERNARD, Ecr. } S. D. BALZARRETTI, Ecr. } QUEBEC. MM. F. PRATT et FRIEIS. } Tous les ordres devront être adressés à N. Y. 9 juin 1842. j-15.

AVIS.

TOUTS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu ANDRE TRUDEAU, Ecuier, en son vivant Arpenteur, de Montréal sont priés de les faire connaître à Frs. Trudeau, rue St. Denis, ou à Z. J. Trudeau N. P. rue St. Sulpice. Montréal 2 juin 1842. j. 12

AGENTS.

- Québec. Trois Rivières, Laprairie, Boucherville, Yarenet, Lacadie, Chambly, Ste. Marie de Monnoir, St. Césaire, St. Pie, St. Hyacinthe, St. Charles, St. Marc, St. Denis, St. Antoine, Isle Verte, St. Ours, St. François, Nicolet, St. Grégoire, Gentilly, Yamachiche, Maskinongé, Berthier, Baieco, L'Assomption, St. Jacques, Rigaud, St. Roch d'Achigan, St. David, Longueuil, St. Vincent de Paul, C. Gertr. Mr. J. B. Lajole, Mr. C. Couturier, Jos. Weillbrenner, Ecr., Mr. F. X. Girard, Mr. Eusebe Dupont, Mr. Louis Gareau, Ste. Marie de Monnoir, T. H. Gaden, Ecr. P. M. St. Césaire, Mr. F. Dancreau, D. Bondy, Ecr., Mr. F. Cadorel, Mr. F. M. Lemyre, Mr. X. Lottelle, Mr. Louis Pagé, Mr. Victor Gladu, Louis Bertrand, écr. P. M. Dr. Jos. Lussignan, Mr. L. G. De St-François, Charles Giroux Ecr., Jos. Prince l'É., Ad. Stein, Ecr. P. M. M. Richer Ecr. P. M. Mr. Jo. Giroux P. M. A. D. Bondy Ecr. P. M. Ferd. Filteau Ecr. P. M. Mr. J. Guibault, P. M. J. Dufresne Ecr. P. M. S. Fournier Ecr. P. M. Dr. J. Robitaille, Mr. Joseph Boisvert, Mr. E. Talham, St. Vincent de Paul, C. Gertr.